CHARTE « BONNE CONDUITE » FFVOILE

La présente charte s'adresse à tous ceux qui fréquentent les structures affiliées à la Fédération Française de Voile. Elle a pour but de respecter l'intimité et l'intégrité de tous ; enfants et adultes. Nous vous demandons de respecter les différents points de cette charte.

1. DANS LA STRUCTURE :

- Les encadrants de la structure devront éviter **de faire la bise aux enfants**. Ils se **serreront la main** ou instaureront un **« tchek »** dès le début de l'année sportive.
- **Aucun encadrant ou adulte ne devra se trouver isolé** avec un enfant dans les **vestiaires**, aux **toilettes** ou pour **prodiguer des soins**. D'une manière générale, dans **tout endroit clos**. En cas d'impossibilité d'être avec un accompagnant pour un soin, la porte de l'infirmerie devra rester ouverte.
- Lors d'un entretien individuel avec un sportif, l'entraîneur doit laisser la porte de son bureau ouverte ou se mettre dans un endroit à la vue de tous

2. DANS LES VESTIAIRES :

- L'accès au vestiaire est **strictement réservé aux encadrants** en charge des enfants et aux **parents sollicités** par ceux-ci (accord parental obligatoire). Sinon le parent **devra en faire la demande** auprès de l'encadrant en charge de son enfant.
- Tout parent qui entrera dans le vestiaire **s'occupera uniquement de son enfant** ou d'enfant dont il **aura la charge**. L'éducateur devra au préalable **avoir été informé** de cette responsabilité.
- Un enfant qui ne sait pas se laver **seul, se douchera chez lui**.
- Si un enfant souhaite se doucher en sous-vêtement, il faut respecter sa pudeur et ne pas l'obliger à se mettre nu.
- Les portes du vestiaire devront rester fermées pendant que les enfants se changent ou se douchent
- Les encadrants ne devront en aucun cas se doucher avec les enfants.
- Un encadrant ou un bénévole ne devra pas se retrouver seul avec un pratiquant dans les vestiaires.
- L'utilisation du téléphones portables est interdite dans les vestiaires, ils devront être éteints.

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE MAJEUR

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

3. En Deplacement :

Lors de déplacement et de covoiturage :

- Les enfants devront se trouver à l'arrière du véhicule. Un point de départ et de dépose devra être instauré.
- Un enfant ne doit pas se retrouver seul avec un encadrant ou un bénévole en voiture

Lors de déplacement comprenant des nuitées :

- Aucune mixité de genre et d'âge dans la répartition des chambres des enfants
- Aucun encadrant ne dormira dans la même chambre qu'un enfant
- Aucun accompagnateur ne dormira avec un sportif si ce n'est son enfant

Lors d'un retour de déplacement ou un départ :

- Les sportifs ne devront pas se retrouver à dormir seul chez l'encadrant

4. Communication :

- En dehors des photos officielles de la structure, il sera interdit de se prendre en photo avec un enfant. Le droit à l'image oblige les structures à faire signer une autorisation parentale.

- Toutes photos et échanges via les réseaux sociaux entre dirigeants, entraîneurs, encadrants, bénévoles devront être faits au travers des supports officiels (site internet, page officielle, twitter…).

- Il est fortement déconseillé d'échanger avec des enfants via ses propres réseaux sociaux. Lors de contact par SMS entre l'encadrant et les enfants, les parents devront être mis en copie afin d'éviter toute ambiguïté. Les échanges se feront par messages groupés afin de privilégier toute transparence dans les échanges

5. Bizutage

- Il est interdit, pour une personne, d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive

- Il n'y a pas de gentil bizutage, il appartient à la victime et à elle seule de décider ce qui est dégradant et humiliant pour elle. Si tu n'es pas d'accord avec une pratique dit le et surtout ne le fait pas.

- Le bizutage constitue un délit même si les personnes sont d'accord pour y participer. Pour favoriser l'intégration, on fera ensemble et non les uns contre les autres.

6. Cyber Violence

- Je ne prendrai pas le téléphone d'une copine, d'un copain, je ne chercherai pas à voir son contenu, à envoyer de message en son nom

- Je ne diffuserai aucune image ni aucun message qui m'est envoyé personnellement via un message, les réseaux sociaux ou autre.

- Au club, je rangerai mon téléphone et limiterai son utilisation